
Adresse de la société populaire de Guerbaville (Seine-Inférieure) qui invite la Convention à rester à son poste et annonce le produit d'une souscription pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Guerbaville (Seine-Inférieure) qui invite la Convention à rester à son poste et annonce le produit d'une souscription pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 360-361;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20524_t1_0360_0000_14

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Séance du 6 Germinal An II

(Mercredi 26 Mars 1794)

Présidence de TALLIEN

La séance s'ouvre par la lecture de la correspondance.

3

1

Dans une adresse à la Convention nationale la société populaire de Blois s'exprime ainsi : « Energie, probité, haine aux tyrans de tout genre, voilà des vertus qui doivent enfin triompher. Des traîtres d'une nouvelle trempe ont osé porter atteinte à ces vertus ; qu'ils tremblent, ces nouveaux Cromwells, le peuple est debout, et la massue nationale est levée ».

Elle invite les représentans incorruptibles du peuple à frapper les conspirateurs et à éclairer les patriotes de bonne foi.

Elle annonce que 12 milliers de salpêtre ont déjà été extraits de la terre, et promet d'en fournir 2 milliers par décade (1).

Mention honorable, insertion en entier au bulletin.

2

La société populaire, séante à Dreux, sollicite de la Convention un décret qui fasse disparaître du sol de la liberté les remises plantées pour servir de retraite au gibier.

Renvoyé au comité de l'agriculture.

(1) P.V., XXXIV, 136. Texte conforme à l'original (C 299, pl. 1048, p. 2), daté du 2 germ. et signé: JOULIN, SUPPLIGEANT, COUTURIER, ARNAULD, PETIT, RONDEAU, DOUBLOT, DELAVILLE, OLLIVIER, H. BUZELIN, BONHOMME, DESOUCHE, PARDOUX, BLANDIN-PAREAU, SEGUIN, SEY, GUILLOT, BOURDEAU, METIVIÉ, COUTEAU, ROSSIGNOL, DEBOT GRÉCHAT, MERY dit HEMERY, Nic. GRANGE, MINÈRE, VALLON, GAGNUY, A. GAULLIER, CONIN, LAMOTTE, LE BLOND, DESTUCY l'ainé, Jean PORTIER, TOUTAN, BLONDEAU, PEAN, MARLIAU, GRANGE, NAUDIN, COURTIN, RÉGIS, LAGRANGE, ALLAGNON, TALBERT, RICHARD, LORRY, BERNIER, QUERANGAL, CHALINCEAUX, COLLET, PELLETIER, BERIS, SEILLIER, CARON, DOUZE, GIRARDEAU, GUILLON, BONNIN, AURIUST-BRECHENIN, MOREAU, CASTIER, THUILLIER père, BRUNET, DELANOUE, FERRON, CAUBET, MONESTIER, GUERLIN, GUILLON fils, GROS, BERNIER, ROUX, BLANCHE, BOURGEON, LASNIER, GIGOT, POU, F. DUVAUX, GEORGES, JOUIN, THORE fils, DOMINIQUE, GIRAULT, GROUSTEAU, MATHER, LACROIX jeune, MILLET père, LOGIER, POBLANC, MILET fils, LÉBOUC, JOUANNEAU, PINCARD, MOULIN-COUTEAU, DUMAGNY, LECOMTE, [et autres signatures illisibles]. Mention dans B⁴ⁿ, 6 et 10 germ.; M.U., XXXVIII, 119; J. Sablier, n° 1220, *Débats*, n° 558, p. 174.

La société populaire de Guerbaville, district d'Yvetot, informe la Convention qu'une souscription y a produit, pour les défenseurs de la patrie, 57 chemises, 17 paires de bas, 30 paires de souliers, 8 l. et demie de vieux linge et charpie, un habit, veste et culotte, le tout déposé au district.

La fête de la Raison a été célébrée dans cette commune avec allégresse.

Cette société invite la Convention à ne quitter les rênes du gouvernement que lorsque tous les tyrans et tous nos ennemis seront terrassés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Guerbaville, 25 vent. II] (2)

« Citoyens représentants,

La Société populaire et républicaine de la commune de Guerbaville, canton de Caudebec, district d'Yvetot, département de la Seine-Inférieure, réunie au Conseil général de la commune, vous annonce qu'ayant ouvert une souscription pour subvenir aux besoins de nos frères de l'armée du Nord, elle a produit le moyen de fournir 57 chemises, 17 paires de bas, 30 paires de souliers, 8 livres 12 onces de veil linge et charpie, un habit veste et culotte. Tous ces objets sont maintenant au district d'Yvetot pour leur destination. Si la commune eut été plus riche, ce don eut été plus considérable.

Après cet envoi, Citoyens représentants, la commune a pris l'arrêté, la décade dernière, d'abjurer les erreurs et les sottises que le fanatisme y avoit introduits, et, de sa ci-devant église, elle en a fait un temple dédié à la Raison. La fête a été célébrée avec allégresse, et les divertissements prolongés fort avant dans la nuit, ont annoncé le véritable triomphe de la Raison.

Nous admirons, Citoyens représentants, du fond de notre campagne, vos immortels travaux. Remplissez vos hautes destinées, et ne quittez les rênes du gouvernement que lorsque tous les

(1) P.V., XXXIV, 136-37. B⁴ⁿ, 8 germ. (1^{er} suppl^é); M.U., XXXVIII, 121.

(2) C 297, pl. 1018, p. 24.

tyrans et tous nos ennemis seront terrassés. S. et F. ».

VAUQUELIN, TUVACHE (*présid.*), GARDIN, BRAQUEHAIS, FRULLON (*secrét.*).

4

La commune de Louhans, département de Saône-et-Loire, envoie le procès-verbal d'une fête civique qui a été célébrée le 20 ventôse dernier, à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté. Les prémices du salpêtre qui se fabrique dans cette commune ont été offerts; chacun a renouvelé le serment de défendre jusqu'à la mort la liberté, et de demeurer attaché à la Convention nationale.

Elle annonce que le district de Louhans est sur le point d'envoyer des milliers de chemises, bas, souliers et habits, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait des délibérations de la commune. Séance du 20 vent. II] (2)

[Séance] tenue par les citoyens Lachise (maire), Jehannis, Millet, Chamussot, Boutellier et Coury (off. mun.), Dompmartin (agent nat.), assistés du cⁿ Ant. Guillermin (secrét. greffier).

Le corps municipal, en exécution de la loi du 3 pluviôse dernier, après une invitation faite tant aux autorités constituées, qu'à la Société populaire, et la garde nationale et d'une affluence des citoyens et citoyennes tant de cette commune que du dehors, précédées de la musique et d'une pièce de canon, au Temple de la Raison où le maire a fait lecture des loix et des Bulletins, en suite, il a été fait des discours relatifs à la cérémonie de la plantation de l'arbre de la Liberté et la loi salpêtrière présentée ont présenté les prémices de leurs recherches qui ont été reçus avec acclamations et chacun a juré de s'en servir pour la destruction et la perte des tyrans et des ennemis de la Liberté.

Après ces cérémonies tout le peuple réuni s'est transporté sur la place touchant la Seille et l'arbre de la Liberté a été élevé et chacun s'est empressé de travailler à sa plantation, chacun a prêté et a renouvelé le serment de rester uni et de défendre jusqu'à la mort, la liberté, de faire guerre ouverte aux tyrans et aux ennemis de la République et de demeurer entièrement attachés à la Convention. Pendant la cérémonie une salve d'artillerie s'est fait entendre, la joie qui régnait dans les cœurs de tous les spectateurs se manifestoit à l'extérieur. La cérémonie a été terminée par un banquet et un bal civiques et aux cris de mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne et Vive les sans-culottes.

Ensuite de quoi le corps municipal s'est rendu en la Maison commune, pour y donner le présent procès-verbal.

(1) P.V., XXXIV, 137. Bⁱⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t) ; M.U., XXXVIII, 121.

(2) C 298, pl. 1034, p. 23 et C 297, pl. 1018, p. 25. Lettre d'envoi datée du 29 vent. et signée des mêmes noms que le p.-v. (p. 25).

L'agent national a conclu à ce que le dit procès-verbal soit envoyé à la Convention avec invitation de continuer ses glorieux travaux, et protestation de cette commune de lui rester constamment unie, que cet envoi soit accompagné de deux croix de Saint-Louis déposés à la municipalité en instruisant la Convention que le district de Louhans est sur le point d'envoyer des milliers de chemises, bas, souliers et habits pour les deffenseurs de la Patrie.

Le corps municipal faisant droit sur les conclusions de l'agent national, arrête qu'extrait du présent sera envoyé à la Convention avec les deux croix dont il est question, et proteste au nom de la commune de son attachement à la Convention et l'invite de rester à son poste, et acquise à ses glorieux travaux et aux célèbres journées du 30 mai, 1^{er} et 2 juin qui ont sauvé la République.

Signé au registre : LACHISE (*maire*), JEHANNUS, MILLET, CHANUSSOT, COURY et BOUTELLIER (*off. mun.*), DOMPMARTIN (*agent nat.*), et GUILLERMIN (*secrét.*).

5

Les administrateurs du district d'Evreux informent la Convention qu'ils adressent à la Monnoie de Paris 934 marcs 6 onces 7 gros d'argent et vermeil, provenant des églises, et que cet envoi, qui ne sera pas le dernier, joint au précédent, forme un total de 4,017 marcs 7 gros d'argent (1).

Ils les joindront à une immensité d'argenterie et de bijoux que le luxe insolent du ci-devant Bourbon-Penthièvre avait réuni à la maison Bizy (2).

Ils ajoutent que 4,572 liv. de cuivre ont été envoyées au comité de sûreté générale; des milliers de fer sont disposés à partir, et les cloches des communes descendent. Ils se félicitent des progrès de la Raison, dont la massue a terrassé le fanatisme (3).

Les administrateurs désirent voir les rênes du gouvernement dans les mains de la Convention nationale, jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit écrasé sous les ruines fumantes et ensanglantées de son trône (4).

Mention honorable, insertion au bulletin.

6

La société populaire de Bernay félicite la Convention de ce qu'au milieu de tous les effets des passions les plus contraires de ceux d'une révolution la plus étonnante, la plus rapide, la plus glorieuse, des trahisons renaisantes comme les têtes de l'hydre, elle a trouvé les moyens d'arriver aux cœurs. « Hommes fortunés, dit-elle, dont la destinée est de vous dévouer avec courage et avec succès à l'établis-

(1) P.V., XXXIV, 137. Mention dans C. Eg., n^o 586 ; M.U., XXXVIII, 110 ; J. Sablier, n^o 1220.

(2) Bⁱⁿ, 8 germ. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIV, 137.

(4) Bⁱⁿ, 8 germ. (1^{er} suppl^t).